PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1988

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND
(Nom officiel)

THERESE DE BLAINVILLE
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

6 3 1 2
(code géographique)

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	3
FONDS D'ADMINISTRATION	
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
Recettes	5
Dépenses	9
ANNEXES	
Annexe A – Analyse des paiements tenant lieu de taxes	12
Annexe B – Analyse des dépenses par objet	13
Annexe C – Analyse des frais de financement	14
Annexe D – Analyse de certaines dépenses par fonction	15
Annexe E – Recettes et dépenses — Électricité	16
AUTRES FONDS	17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Taux global de taxation provisoire	19
Évaluation et population	21
Renseignements sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 1989	23
Taux des taxes en vigueur en 1988	24
Dépenses en immobilisations	25

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND | 6 3 1 2 (CODE GEOGR.) | 0 0 3
(Nom officiel)

RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Au ministre des Affaires municipales,

Je, soussigné, ANDRE DRAINVILLE atteste que le budget de la municipalité de VILLE DE BOISBRIAND pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1988, a été adopté par le conseil le 8 décembre 19 87, conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. C-19, ou à l'article 954 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1.

Date: 87-12-09 Signature: André Drainville

ADRESSE DE LA MUNICIPALITÉ: 940 (No) Grande-Allée (Rue) Boisbriand (Municipalité)

J7G 2J7
(code postal)

TÉLÉPHONE: 514 | 435-1954
(ind. rég.)

FONDS
D'ADMINISTRATION

unicipalité: VILLE DE BOISBRIAND | 6 3 1 2 | 0 0 5
(Nom officiel) CODE GEOGR.

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987(*) 1		Budget 1988 2
9110000	*RECETTES DE SOURCES LOCALES*			
9111000	TAXES(1)			
9111100	Taxe foncière générale	3 260 329	1	3 827 200
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales	1 237 439	2	1 303 169
9111220	répartitions locales	1 420 497	3	1 452 192
9111300	Surtaxes sur terrains vagues	44 191	4	41 700
9111400	Compensations pour services municipaux			
9111410	eau	803 246	5	928 009
9111420	égouts		6	
9111430	enlèvement et destruction des ordures	353 500	7	385 840
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives	532 520	8	886 000
9111590	autres		9	
9111900	Autres taxes(2)	1 369	10	175
9111000	Total	7 653 091	11	8 824 285
9112000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES(3) (annexe A)			
9112100	Gouvernement du Québec	535 009	12	532 820
9112200	Gouvernement du Canada et ses entreprises		13	
9112900	Autres		14	
9112000	Total	535 009	15	532 820

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Cette catégorie de recettes comprend les paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1987 » ne réfère pas au budget de 1987 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants: a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1987; b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 | 3 | 1 | 2 | CODE GEOGR | 0 | 0 | 6 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9113000	SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
9113100	Police		1	
9113200	Protection contre l'incendie		2	
9113300	Enlèvement de la neige	2 420	3	4 769
9113400	Eau		4	
9113500	Égouts	1 767	5	1 767
9113600	Enlèvement et destruction des ordures		6	
9113700	Loisirs et culture		7	
9113800	Service de la dette	22 200	8	5 598
9113900	Autres	385	9	385
9113000	Total	26 772	10	12 519
9114000	AUTRES SERVICES RENDUS			
9114100	Loisirs et culture			
9114110	centres communautaires	21 954	11	19 000
9114120	patinoires intérieures et extérieures	1 295	12	1 000
9114130	parcs et terrains de jeux	9 106	13	9 000
9114140	piscines, plages, ports de plaisance		14	
9114150	expositions et foires	5 223	15	5 000
9114160	bibliothèques	1 300	16	1 000
9114190	autres		17	
9114100	Total partiel	38 878	18	35 000
9114200	Stationnement		19	
9114300	Loyers	13 034	20	
9114400	Électricité		21	
9114800	Recouvrements de tiers			
9114801	services rendus au gouvernement du Québec		22	
9114809	autres	185 942	23	182 392
9114900	Autres	55 150	24	55 000
9114000	Total	293 004	25	272 392

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 | 3 | 1 | 2 | CODE GEOGR. | 0 | 0 | 7 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9115000	AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES			
9115100	Imposition de droits			
9115110	licences et permis	39 000	1	31 500
9115120	droits de mutation immobilière	310 000	2	310 000
9115130	droits sur les divertissements	.....	3	.....
9115200	Amendes	235 350	4	201 500
9115300	Intérêts			
9115310	banque et placements	58 000	5	100 000
9115320	arriérés de taxes	50 500	6	55 000
9115390	autres	.....	7	.....
9115400	Cessions d'actifs immobilisés			
9115410	immeubles industriels municipaux*	.....	8	.....
9115490	autres actifs	432 895	9	201 000
9115500	Contributions d'autres fonds	.....	10	19 336
9115900	Autres	79 195	11	
9115000	Total	1 204 940	12	918 336
9110000	TOTAL DES RECETTES DE SOURCES LOCALES	9 712 816	13	10 560 352

(*) Recettes provenant de terrains soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6312 | 008 (CODE GÉOGR.)

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) [1]		Budget 1988 [2]
9130000	*TRANSFERTS*			
9137000	TRANSFERTS INCONDITIONNELS			
9137200	Subventions du gouvernement du Québec			
9137230	regroupement municipal	.....	1	.....
9137250	péréquation	.....	2	.....
9137290	autres	.....	3	.....
9137900	Autres subventions inconditionnelles	———	4	———
9137000	Total	———	5	———
9138000	TRANSFERTS CONDITIONNELS			
9138200	Subventions gouvernementales			
9138210	eau et égouts			
9138211	assainissement des eaux	225 027	6	304 540
9138219	autres	71 241	7	.....
9138220	protection contre l'incendie	.....	8	.....
9138230	transport			
9138231	entretien des chemins en hiver	5 057	9	5 100
9138232	asphaltage et réfection de chemins	.....	10	.....
9138239	autres	.....	11	.....
9138240	loisirs et culture			
9138241	sports et loisirs	16 576	12	.....
9138242	bibliothèques	8 008	13	8 000
9138249	autres	880	14	900
9138250	évaluation	.....	15	.....
9138280	création d'emplois	93 658	16	15 268
9138290	autres	.....	17	.....
9138900	Autres subventions conditionnelles	———	18	———
9138000	Total	420 447	19	333 808
9130000	TOTAL DES TRANSFERTS	———	20	———
9140000	AFFECTATION DU SURPLUS	68 396	21	———
9100000	TOTAL DES RECETTES(*)	10 201 659	22	10 894 160

(*) Le total des recettes ne doit pas être inférieur au total des dépenses inscrit à la page 11.

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 | 3 | 1 | 2 | CODE GEOGR. | 0 | 0 | 9 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9210000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
9211000	Législation	106 812	1	131 758
9212000	Application de la loi	115 508	2	108 702
9213000	Gestion financière et administrative	426 773	3	474 072
9214000	Greffe	125 552	4	134 063
9215000	Évaluation	52 400	5	55 500
9216000	Gestion du personnel	53 398	6	55 525
9219000	Autres	463 353	7	489 573
9210000	Total	1 343 796	8	1 449 193
9220000	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
9221000	Police	1 423 645	9	1 606 318
9222000	Protection contre l'incendie	109 003	10	122 543
9223000	Protection civile	.....	11	.....
9229000	Autres	8 100	12	8 200
9220000	Total	1 540 748	13	1 737 061
9230000	TRANSPORT			
9231000	Administration	417 539	14	428 416
9232000	Voirie municipale	308 483	15	369 394
9233000	Enlèvement de la neige	293 005	16	315 184
9234000	Éclairage des rues	158 527	17	170 954
9235000	Circulation	23 651	18	27 783
9236000	Stationnement	.....	19	.....
9237000	Transport en commun	191 512	20	191 512
9239000	Autres		21	
9230000	Total	1 392 717	22	1 503 243

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 | 3 | 1 | 2 | CODE GEOGR. | 0 | 1 | 0 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 [1] (voir p. 5)		Budget 1988 [2]
9240000	HYGIÈNE DU MILIEU			
9241000	Eau et égouts			
9241100	administration	170 508	1	185 819
9241200	purification et traitement de l'eau	537 729	2	629 900
9241300	réseau de distribution de l'eau	199 386	3	203 710
9241400	épuration des eaux usées	141 444	4	95 941
9241500	réseau d'égouts	57 465	5	67 260
9242000	Enlèvement et destruction des ordures	318 525	6	405 452
9249000	Autres		7	
9240000	Total	1 425 057	8	1 588 082
9250000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		9	
9260000	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
9261000	Urbanisme et zonage	129 272	10	186 803
9262000	Promotion et développement industriels	37 699	11	41 500
9263000	Rénovation urbaine et restauration	1 526	12	1 500
9264000	Logement	16 767	13	17 000
9269000	Autres		14	
9260000	Total	185 264	15	246 803
9270000	LOISIRS ET CULTURE			
9271000	Administration	411 292	16	460 860
9272000	Centres communautaires	55 557	17	75 752
9273000	Patinoires intérieures et extérieures	327 694	18	340 599
9274000	Piscines, plages, ports de plaisance		19	
9275000	Parcs et terrains de jeux	255 672	20	298 046
9276000	Expositions et foires	17 307	21	18 028
9277000	Bibliothèques	51 099	22	59 295
9279000	Autres activités			
9279100	loisirs	79 544	23	47 700
9279500	culture		24	
9270000	Total	1 198 165	25	1 300 280

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 | 3 | 1 | 2 | CODE GÉOGR. | 0 | 1 | 1 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
3280000	ÉLECTRICITÉ	—	1	—
9290000	AUTRES DÉPENSES			
9291000	Frais de financement (annexe C)			
9291100	à la charge de la municipalité*	2 827 831	2	2 755 860
9291200	à la charge d'autres organismes municipaux	22 201	3	5 598
9291300	à la charge du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada	296 268	4	304 540
9291400	à la charge des débiteurs hypothécaires	—	5	—
	Total partiel	3 146 300	6	3 065 998
9292000	Dépenses en immobilisations à même les recettes*	2 500	7	3 500
9294000	Contributions à d'autres fonds			
9294100	fonds des règlements d'emprunt	.....	8	.....
9294900	autres fonds	.....	9	.....
9290000	Total	3 148 800	10	3 069 498
92A0000	AFFECTATION DU DÉFICIT	—	11	—
9200000	TOTAL DES DÉPENSES	10 234 547	12	10 894 160

(*) Compléter la répartition par fonction à la page 15.

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) — ANNEXE A

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

CODE GÉOGR. 6 3 1 2

0 1 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants[1]	
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
9112110	Paiements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement			
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*	1	8 920	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	2		
9112110	total	3	8 920	
9112120	Paiements pour les immeubles des réseaux (art. 254)*[2]			
9112121	affaires sociales	4		
9112122	cégeps et universités	5		
9112123	écoles primaires et secondaires	6	41 000	
9112120	total	7	41 000	
9112130	Paiements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	8	465 000	
9112190	Autres paiements tenant lieu de taxes municipales			
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	9	17 900	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	10		
9112193	immeubles de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux (art. 210)*	11		
9112190	total	12	17 900	
9112100	Total (lignes 3, 7, 8 et 12)	13		532 820
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
9112210	Paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14		
9112900	AUTRES			
9112990	Paiements tenant lieu de taxes foncières			
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	15		
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	16		
9112900	Total (lignes 15 et 16)	17		
9112000	TOTAL	18		532 820

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories (lignes 13, 14 et 17).

(2) Ces paiements tiennent lieu à la fois des taxes foncières et des compensations pour services municipaux.

(*) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND ANNEXE B
(Nom officiel)

6 3 1 2
CODE GEOGR.

0 1 3

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES DÉPENSES PAR OBJET

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

CODE	OBJETS		MONTANTS
100	Rémunération du personnel	1	3 610 887
200	Cotisations de l'employeur	2	480 000
300	Transport et communication	3	222 186
400	Services professionnels, administratifs et autres	4	1 446 970
500	Location, entretien et réparation		
510	Location	5	460 405
520	Entretien et réparation	6	500 954
600	Biens non durables	7	827 790
700	Achat d'actifs immobilisés	8	1 500
800	Frais de financement(1)	9	3 065 998
900	Autres objets		
910	Excédents de coûts de règlements d'emprunt	10	2 000
920	Quote-part des dépenses de la communauté municipale	11	187 500
930	Contributions à d'autres fonds	12	
940	Créances douteuses ou irrécouvrables	13	3 000
980	Affectation du déficit	14	
990	Autres	15	84 970 (*)
000	TOTAL	16	10 894 160

(1) Doit égaler le montant inscrit à la ligne 6 de la page 11.

(*) Doit égaler le total des dépenses (ligne 12, page 11).

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel)

ANNEXE C

6 3 1 2
CODE GÉOGR.

0 1 4

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES FRAIS DE FINANCEMENT

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

CODE	OBJETS		MONTANTS
	SERVICE DE LA DETTE À LONG TERME		
9291000811	Rachats d'obligations*	1	1 096 919
9291000813	Remboursements de prêts du fonds de roulement*	2	144 375
9291000819	Remboursements d'autres dettes à long terme*	3	
9291000820	Contributions à un fonds d'amortissement	4	
9291000831	Intérêts sur obligations	5	1 799 985
9291000839	Intérêts sur autres dettes à long terme	6	
929100000A	TOTAL PARTIEL	7	3 041 279
	AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT		
9291000840	Intérêts sur emprunts à court terme	8	15 000
9291000850	Escomptes sur taxes	9	
9291000860	Pertes sur change	10	
9291000870	Frais de refinancement	11	
9291000880	Frais de banque	12	9 719
9291000890	Autres	13	
9291000000	TOTAL (Doit égaler le montant à la ligne 9 de la page 13)	14	3 065 998

*Montants inclus de rachats par anticipation:

ligne 1	15	
ligne 2	16	
ligne 3	17	

Municipalité ..... VILLE DE BOISBRIAND
(Nom officiel)

6312 | 015
CODE GÉOGR

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DE CERTAINES DÉPENSES PAR FONCTION

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

FONCTIONS		Frais de financement à la charge de la municipalité		Dépenses en immobilisations à même les recettes(1)	Quote-part des dépenses de la communauté municipale(2)	TOTAL
		1 Service de la dette	2 Autres frais	3	4	5
Administration générale						
Évaluation	1	15 719				15 719
Autres dépenses d'administration générale	2	105 376	24 719	2 000		132 095
Sécurité publique						
Police	3	21 126				21 126
Autres dépenses de sécurité publique	4	52 024		500		52 524
Transport						
Transport en commun	5				187 500	187 500
Autres dépenses de transport	6	1 148 694				1 148 694
Hygiène du milieu						
Eau et égouts	7	1 161 008				1 161 008
Autres dépenses d'hygiène du milieu	8					
Santé et bien-être	9					
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10	15 443				15 443
Loisirs et culture	11	211 751		1 000		212 751
Autres dépenses	12					
TOTAL	13	(*) 2 731 141	(*) 24 719	3 500	187 500	2 946 860

(*) La somme des totaux des colonnes 1 et 2 doit égaler le montant inscrit au poste 9291100 de la page 11.
(1) Le total de la colonne 3 doit égaler le montant inscrit au poste 9292000 de la page 11.
(2) Le total de la colonne 4 doit égaler le montant inscrit à la ligne 11 de la page 13.

ANNEXE D

Municipalité ..... VILLE DE BOISBRIAND ..... ANNEXE E
(Nom officiel)

6 | 3 | 1 | 2
CODE GEOGR.

0 | 1 | 6

FONDS D'ADMINISTRATION
RECETTES ET DÉPENSES — ÉLECTRICITÉ

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

		MONTANTS
RECETTES[1]		
Vente d'énergie électrique		
Résidences	1	.....
Commerces et industries	2	.....
Autres	3	.....
Autres recettes	4	_____
TOTAL DES RECETTES[2]	5	═══
DÉPENSES		
Achat d'énergie électrique	6	.....
Frais d'exploitation		
Administration	7	.....
Taxe sur le revenu brut*	8	.....
Frais de financement	9	.....
Dépenses en immobilisations à même les recettes	10	.....
Autres frais:		
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		_____
Total des dépenses avant imputation	21	.....
Moins: Partie imputée à la municipalité pour consommation d'énergie	22	_____
DÉPENSES NETTES[3]	23	═══
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES NETTES	24	S/O ═══

(1) Les recettes ne doivent comprendre que des montants provenant de tiers.
(2) Ce montant doit égaler le montant à la ligne 21 de la page 6.
(3) Ce montant doit égaler le montant inscrit à la fonction « Électricité » de l'état des prévisions budgétaires (ligne 1 de la page 11).
* Loi sur la fiscalité municipale, article 221.

AUTRES FONDS

[1] ☐ documents annexés

[2] ☒ S.O.

Annexer au cahier, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour 1988 de tout autre fonds. Les documents annexés doivent comprendre:

— prévisions des recettes;
— prévisions des dépenses;
— analyse des dépenses par objet.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Municipalité VILLE DE BOISBRIAND
(Nom officiel)

CODE GEOGR. 63120 19

TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

A) RECETTES ADMISSIBLES

Total des recettes inscrit au poste 9111000 à la page 5, ligne 11 (voir *exclusions* à la page suivante)	1	8 824 285
Déduire:		
1) Taxes imposées pour un exercice antérieur et levées en 1988[1] [2]	2	
2) Taxes exclues en vertu de la règlementation[3]		
— taxes d'affaires inscrites aux postes 9111510 et 9111590 de la page 5	3	886 000
— taxes foncières spéciales imposées en vertu de l'article 553*	4	
— taxes foncières imposées en vertu du premier alinéa de l'article 208* au locataire ou occupant d'un immeuble appartenant au gouvernement du Canada, à une entreprise de celui-ci, au gouvernement du Québec ou à la Société immobilière du Québec	5	
— compensations pour services municipaux imposées en vertu de l'article 205* aux propriétaires de certains immeubles non imposables	6	175
— compensations pour services municipaux imposées en vertu de l'article 231* au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte	7	
— compensations pour services municipaux à l'égard d'un immeuble non imposable visé au paragraphe 1 ou 2.1 de l'article 204*[4]	8	
— compensations pour services municipaux à l'égard d'un immeuble non imposable visé au paragraphe 1.1 de l'article 204*[5]	9	
3) Partie des taxes qui fait l'objet d'un crédit:		
— distribution de surplus aux contribuables	10	
— prime ou subvention versée aux contribuables	11	
— tout autre crédit de taxes, à l'exclusion de l'escompte accordé en vertu des articles 481, LCV[6] et 1007, CM[7]	12	13 886 175
Montant des recettes admissibles aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire	14	7 938 110

(suite à la page suivante)

(1) Il s'agit des taxes autres que des taxes d'affaires.
(2) Y compris les taxes levées en vertu de l'article 213* et du paragraphe 1 de l'article 219*.
(3) Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales.
(4) Immeubles du gouvernement du Québec, de la Société immobilière du Québec et de la Société de la Place des Arts de Montréal.
(5) Immeubles du gouvernement du Canada et de ses entreprises.
(6) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).
(7) Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).
* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND | 6 3 1 2 (CODE GEOGR.)
(Nom officiel)

| 0 2 0 |

TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

(suite)

B) ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables selon le rôle déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987[1]	1	403 622 180
Modifications au rôle prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988[2]:		
Augmentations	2	19 997 407
total partiel	3	423 619 587
Diminutions	4	
Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 1988, aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire (doit correspondre au montant inscrit à la ligne 25 de la page 21)	5	423 619 587

C) CALCUL DU TAUX GLOBAL PROVISOIRE

Montant de recettes inscrit à la ligne 14 de la section A, page 19	6	7 938 110
Montant d'évaluation inscrit à la ligne 5 de la section B ci-dessus	7	423 619 587
Taux global de taxation provisoire de 1988: ligne 6 ÷ ligne 7 × 100 $	8	1,8 7 3 9 / 100 $[3]

EXCLUSIONS

Le montant inscrit au poste 9111000 de la page 5 ne doit comprendre aucune des recettes décrites ci-dessous:

1) Paiements tenant lieu de taxes

- *— sommes provenant du gouvernement du Québec en vertu des articles 210*, 230*, 254* et 259*;*
- *— sommes tenant lieu de taxes foncières provenant du gouvernement du Canada en vertu de la Loi de 1980 sur les subventions aux municipalités (S.C. 29 Ell, c. 37);*
- *— sommes tenant lieu de taxes foncières et d'affaires provenant d'une entreprise du gouvernement du Canada.*

2) Autres recettes apparentées aux taxes

- *— sommes provenant de propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 206*;*
- *— sommes provenant de services rendus non reliés à un règlement d'imposition;*
- *— sommes reçues en vertu des articles 433, LCV[4] et 562, deuxième alinéa, CM[5];*
- *— permis imposés en vertu de l'article 231* au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte;*
- *— sommes provenant des contribuables d'une autre municipalité pour couvrir le coût de certains services;*
- *— sommes provenant de certains propriétaires en vertu des articles 547.1 et 547.2, LCV[4] ou des articles 1072.1 et 1072.2, CM[5];*
- *— partie des taxes foncières qui fait l'objet d'un crédit accordé à certaines catégories de contribuables en vertu des articles 542.3, LCV[4] et 1010, CM[5].*

(1) Par exception, la date limite pour le dépôt du rôle peut être différente en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.
(2) Ceci comprend à la fois les modifications antérieures au 1er janvier 1988 et celles postérieures et rétroactives à cette date.
(3) Taux arrondi à la 4e décimale près.
(4) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)
(5) Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)
* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND | 6 3 1 2 | 0 2 |
(Nom officiel) CODE GÉOGR.

ÉVALUATION ET POPULATION

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU 1er JANVIER 1988(1)

		Nombre d'unités d'évaluation		Valeur au rôle	
Immeubles imposables					
Résidences d'un logement	1	2 976	18	203 138 895	
Résidences de plus d'un logement	2	500	19	72 649 812	
Maisons mobiles	3		20		
Fermes	4	42	21	2 819 780	
Chalets	5	48	22	1 682 600	
Établissements industriels et commerciaux	6	125	23	122 792 200	
Autres immeubles	7	1 747	24	20 536 300	
Total de l'évaluation des immeubles imposables			25		423 619 587
Immeubles non imposables					
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204*					
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		26		
Gouvernement du Québec					
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 255*	9	18	27	702 400	
Autres immeubles(2)	10		28		
Réseau des affaires sociales	11		29		
Cégeps et universités	12		30		
Écoles primaires et secondaires	13	3	31	4 938 200	
Autres immeubles	14	5	32	1 380 100	
Autres immeubles non imposables					
Fermes, partie non imposable			33	1 452 320	
Gouvernements étrangers et organismes internationaux visés à l'article 210*	15		34		
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 208*	16		35		
Autres immeubles	17	579	36	7 469 150	
Total de l'évaluation des immeubles non imposables			37		15 942 170
Total du rôle d'évaluation foncière au 1er janvier 1988			38		439 561 757
Facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière(3)			39		1.00

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1988, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987 et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988 (par exception la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée).
(2) Il s'agit des immeubles exclus de la catégorie visée au 1er alinéa de l'article 255* selon l'article 2 du Règlement adopté en vertu du paragraphe 2b de l'article 262*.
(3) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière, mentionné à l'article 264*.
(*) Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1.
Important: Avant de remplir cette feuille, consulter le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » concernant la définition des catégories d'immeubles.

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel)

CODE GÉOGR. 6312 022

ÉVALUATION ET POPULATION (suite)

SOMMAIRE DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE AU 1er JANVIER 1988[1]

		Nombre d'unités d'évaluation		Valeur au rôle		
Places d'affaires imposables						
occupées	1	279	5	11 069 190		
inoccupées	2	15	6	744 143	7	11 813 333
Places d'affaires non imposables						
visées par le 1er alinéa de l'article 255*	3		8			
autres	4	2	9	80 900	10	80 900
Total du rôle de la valeur locative au 1er janvier 1988			11			11 894 233
Facteur comparatif du rôle de la valeur locative[2]			12			1.18

ÉVALUATION FONCIÈRE DES TERRAINS VAGUES[3] AU 1er JANVIER 1988		
Terrains vagues imposables	13	8 353 200
Terrains vagues non imposables		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	
Gouvernement du Québec	15	704 200
Total de l'évaluation foncière des terrains vagues au 1er janvier 1988	16	9 057 400

POPULATION		
Population permanente	17	14 360
Population saisonnière	18	
Nombre d'unités de logement	19	5 424

(1) Il s'agit du rôle de la valeur locative aux fins d'imposition de la taxe d'affaires de 1988 et des paiements tenant lieu de cette taxe.
(2) Il s'agit du facteur comparatif du rôle de la valeur locative, mentionné à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1.
(3) Il s'agit des terrains vagues pouvant être assujettis, en vertu de l'article 486 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 990 du Code municipal du Québec, à une surtaxe sur les terrains vagues desservis ou, dans le cas d'une municipalité faisant partie de la Communauté urbaine de Montréal, sur les terrains vagues desservis ou pas. Ces données sont déjà comprises au sommaire du rôle d'évaluation foncière, à la page 21.

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel) | 6 3 1 2 | CODE GEOGR. | 0 2 3 |

RENSEIGNEMENTS SUR LA RICHESSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 1989

IMPORTANT: Ce tableau doit être rempli par toutes les municipalités sans exception.

	Valeur au rôle au 1er janvier 1988[1] (1)	%		Richesse foncière (2)
Évaluation des immeubles imposables[2]	423 619 587	100%	1	423 619 587
Évaluation des immeubles non imposables				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204*				
Gouvernement du Canada et ses entreprises[3] [4]		%	2	
Gouvernement du Québec				
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 255*[5]	702 400	100%	3	702 400
Réseau des affaires sociales[6]		80%	4	
Cégeps et universités[7]		80%	5	
Écoles primaires et secondaires[8]	4 938 200	50%	6	2 469 100
Autres immeubles non imposables				
Fermes (partie non imposable)[9]	1 452 320	100%	7	1 452 320
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 208*[10]		100%	8	
Total de la richesse foncière non uniformisée (total des lignes 1 à 8, col. 2)			9	428 243 407
Richesse foncière uniformisée (Ligne 9 × facteur comparatif de 1988 1.00)[11]			10	428 243 407

CERTIFICAT DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, André Drainville, c.g.a. (nom) Trésorier (fonction)

déclare que les renseignements ci-dessus concernant la richesse foncière de la municipalité aux fins de la péréquation de 1989 sont exacts.

Signature _____ Date 87/12/08

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1988, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987 et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988 (par exception, la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée*).
(2) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 25 page 21.
(3) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 26 page 21.
(4) Inscrire dans la colonne 2 la partie d'évaluation à l'égard de laquelle des paiements tenant lieu de taxes sont versés par le gouvernement du Canada ou ses entreprises; cette partie correspond à la proportion décrite au paragraphe 3f de l'article 36 du Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, appliquée à l'évaluation non uniformisée des immeubles de ces organismes.
(5) La valeur au rôle (col. 1) doit égaler le montant à la ligne 27 de la page 21.
(6) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 29 page 21.
(7) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 30 page 21.
(8) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 31 page 21.
(9) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 33 page 21.
(10) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 35 page 21.
(11) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière mentionné à l'article 264*.
(*) Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1.

Municipalité: VILLE DE BOISBRIAND (Nom officiel)

CODE GEOGR. 6 3 1 2

0 2 4

TAUX DES TAXES EN VIGUEUR EN 1988

DESCRIPTION	TAUX	MODE D'IMPOSITION	
		CODE*	Si code 7: préciser
Foncière générale	0.90	1	
Foncière spéciale	0.25	1	
Transport en commun	0.06	1	
Enlèvement des ordures	70$	5	par logement
Eau minimum	100$	6	pour les premiers 227 000 litres par logement
Eau excédent	0.3304	6	excédent de 227 000 litres
Terrains vagues	0.616	2	
Affaires	7.5	7	
Améliorations locales		8	chaque citoyen paie ses services spécifiques, les taux varient selon chaque règlement chaque année selon le service de dette à rencontrer

* Codes du mode d'imposition:
1- du 100 $ d'évaluation et visant tous les immeubles imposables
2- du 100 $ d'évaluation et visant une partie des immeubles imposables
3- du metre carre
4- du metre lineaire
5- tarif fixe (compensation)
6- du 1 000 litres
7- % de la valeur locative
8- autres

On trouvera dans le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » une table de conversion au système métrique.

Municipalité régionale de comté VILLE DE BOISBRIAND
(Nom officiel)

6 3 1 2 — 0 2 5
CODE GEOGR

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

NATURE DES ACTIFS		DÉPENSES À EFFECTUER EN 1988*	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE MODE DE FINANCEMENT					
		1	2 Emprunts à long terme	3 Subventions(1)	4 Recettes du fonds d'administration(2)	5 Fonds de roulement	6 Autres modes	7 Total
Travaux de génie								
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	1	5 588 500	3 134 950				2 453 550	5 588 500
Traitement des eaux	2	5 000 000	5 000 000					5 000 000
Réseaux d'eau et d'égouts	3	12 147 680	8 178 230				3 969 450	12 147 680
Autres travaux de génie	4	1 166 800	896 550	206 250		21 000	43 000	1 166 800
Bâtiments								
Édifices administratifs	5	1 890 400	1 887 400			3 000		1 890 400
Édifices communautaires	6	1 098 500	1 055 000			30 000	13 500	1 098 500
Terrains(3)	7	119 800	117 000				2 800	119 800
Matériel et véhicules	8	542 700	443 100			99 600		542 700
Ameublement	9	58 100	24 000		1 500	32 600		58 100
Autres actifs	10	28 500	20 000		2 000	6 500		28 500
Total	11	27 640 980	20 756 230	206 250	3 500	192 700	6 482 300	27 640 980

(*) Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes, ces montants doivent correspondre à ceux inscrits au programme des dépenses en immobilisations 1988-1989-1990 dans la colonne « 1988 » du tableau PT-2.
(1) Seules sont admises sous ce titre, les subventions confirmées officiellement et applicables directement au coût des immobilisations, en réduction d'un emprunt à long terme à effectuer.
(2) Le total de la colonne 4 doit correspondre à la somme des montants inscrits aux postes 9292000 et 9294100, à la page 11.
(3) Il s'agit de tous les terrains, sauf ceux utilisés pour les chemins et rues, les parcs publics, les terrains de jeux, les parcs de stationnement et les dépotoirs; ceux-ci appartiennent à la catégorie des travaux de génie.